

COMMUNE DE NOAILHAC

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2016

20h30

Appel nominal des conseillers municipaux : Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

Sont présents : Christian Lassalle, Jacques Bouygue, Bernadette Laffaire, Christophe Terrieux, Pascale Valette, Chantal Piednoël-Parouteau, Patrick Serrager et Emmanuel Marsallon.

Le Conseil est au complet à l'exception de Dominique Antoni représenté par Christian Lassalle, Arnaud Molas-Coste représenté par Jacques Bouygue, et Cathy Ruebenthaler représentée par Patrick Serrager.

Désignation du secrétaire de séance : Sur sa proposition, le Conseil désigne Madame Bernadette Laffaire comme secrétaire de séance.

Le Maire remercie les conseillers de leur présence et ouvre les débats.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 novembre 2016 :** Le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Il n'est fait aucune observation et ce compte-rendu est adopté à l'unanimité des Conseillers.

- **Élection des délégués de la commune au syndicat BELLOVIC :**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 6 décembre 2016 portant fusion des trois syndicats BBMEau, Roche de Vic et SIERB, pour création d'un syndicat mixte BELLOVIC.

Le Maire rappelle que le nombre de délégués des communes, amenées à être représentées au sein du nouveau syndicat BELLOVIC, est de :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Il convient, conformément aux articles L 5211-6, L 5211-8, L 5212-6 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger à ce nouveau comité syndical.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation des délégués au scrutin

secret et à la majorité absolue des suffrages, procèdent à l'élection des délégués au scrutin secret ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Candidats au siège de délégué titulaire : Monsieur Jacques BOUYGUE, seul candidat. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : suffrages obtenus : 11 pour Jacques Bouygue.

Candidats au siège de délégué suppléant : Monsieur Christian LASSALLE, seul candidat ; Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : suffrages obtenus : 11 pour Christian Lassalle.

En conséquence, les membres du Conseil municipal déclarent :

M. Jacques BOUYGUE, délégué titulaire de la commune au syndicat mixte BELLOVIC

M. Christian LASSALLE, délégué suppléant de la commune au syndicat mixte BELLOVIC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Questions diverses :**

Fusion-extension des Communautés de Communes : Le Maire rappelle que, dans le cadre de la nouvelle Communauté de Communes du Midi corrézien, la commune de Noailhac bénéficiera de 2 conseillers communautaires. Ainsi que le confirme Monsieur le Préfet lors de la diffusion de son arrêté du 16 décembre 2016, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau, soit :

Christian Lassalle et Jacques Bouygue

Point sur les travaux Espace de Découverte :

L'entreprise SOCOBA est en train de poser les bancs et l'enseigne sculptée devant l'Espace de découverte. Des reprises sont prévues pour améliorer le surfacage des bancs (sablage) et changer un pied de banc ayant subi des chocs. SOCOBA doit s'engager sur les caractéristiques techniques du calcaire Vilhonneur utilisé pour l'enseigne sculptée. Une rehausse du banc côté nord va être demandée.

Acquisition d'un terrain du Département zone de l'abribus du bourg, en bordure de la RD 38 : le Maire rappelle la proposition du Département de céder ce terrain à la commune.

L'offre de prix finalement reçue est de 160 € et le Maire a confirmé l'accord de la commune.

Contact avec l'OPHC à propos de la vente d'un appartement HLM dans le bourg : L'OPHC nous recontactera en fonction des recherches qu'il effectue sur la valeur nette comptable de l'immeuble.

École de Lagleygeolle : La convention d'assistance utilisée précédemment avec Lagleygeolle, afin que Noailhac puisse se faire rembourser des repas de cantine livrés, a été signée.

École de Noailhac - effectifs : Le Maire informe le Conseil que la commune a reçu une nouvelle lettre du Directeur Départemental de l'Education Nationale mettant en garde le R.P.I. sur la faiblesse relative des effectifs. Nous allons nous concerter avec nos enseignants et répondre à ce courrier, en concertation avec la commune de Lagleygeolle qui a reçu la même lettre.

PPRMt sur le secteur de Castel-Dijo

Monsieur le Préfet a signé un arrêté prescrivant la modification du PPRMt qui doit permettre un changement d'affectation de la grange de Castel-Dijo. Le dossier fera l'objet d'une mise en consultation à la mairie pendant un mois au Printemps prochain.

Prochaine réunion du Conseil : Le Conseil confirme au vendredi 20 janvier 2017, 20h30, la date de sa prochaine réunion.

L'ordre du jour étant traité et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance du Conseil à 21h30.